

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe Environnement et nature

Pour le groupe environnement et nature, cet avis a le mérite de dresser un état des lieux complet et lisible de la mise en oeuvre de la réforme du service public de l'emploi. Pointant avec équilibre les faiblesses et les manques liés à cette mise en oeuvre tout en soulignant les succès et les difficultés conjoncturelles (crise économique...), le groupe félicite le rapporteur pour ce travail qui conforte d'ailleurs le CESE dans son rôle d'évaluation des politiques publiques. Le groupe considère que les principaux enjeux soulevés par cette réforme ont été exposés et questionnés avec précision, la large série d'auditions ayant en outre enrichi les débats et permis de faire émerger des recommandations innovantes.

Le groupe environnement et nature tient à insister sur quelques points particuliers.

- L'importance, lors de l'entretien personnalisé, de la prise en compte des compétences et savoir-faire du demandeur d'emploi, et non pas uniquement des qualifications reconnues. Sur le terrain, certaines entreprises ont d'ailleurs expérimenté le curriculum vitae citoyen avec succès, ce qui pousse notre groupe à soutenir une démarche d'entretien tournée vers l'individu en tant que tout et non pas comme seule vitrine de qualifications reconnues.
- Au sujet de la recommandation liée au développement de l'activité de prospection et de suivi des offres d'emploi, le groupe insiste sur la nécessité de l'intégration des branches professionnelles du secteur non marchand et souhaite souligner le potentiel du secteur de l'économie sociale et solidaire, résistant à la crise, et dont le potentiel va croissant.
- Le groupe soutient l'expérimentation d'un service d'aide au recrutement dédié aux TPE/PME. À l'heure où les activités de l'« économie verte » commencent à émerger, cette démarche prend tout son sens.
- Le groupe environnement et nature partage la volonté d'intensifier l'effort en matière de formation, notamment en développant l'offre de service et également la critique envers le recours systématique et exclusif au code ROME, lequel conduit à un classement réducteur des demandeurs d'emploi et peut être un frein à l'intégration de nouveaux métiers, dont ceux de l'« économie verte », gisement d'emploi encore faiblement exploité. À cet égard et en terme de mobilisation des droits acquis en matière de formation, le CIF, le DIF, la VAE et le passeport emploi-formation semblent constituer des dispositifs appropriés pour permettre à la fois une valorisation des parcours individuels des demandeurs d'emploi mais aussi une opportunité pour répondre aux emplois issus de secteurs émergents.

Le lien entre emploi et formation, fondamental, devrait d'ailleurs faire l'objet d'un travail particulier du CESE et pourquoi pas d'une saisine.

- Les discussions en section ont mis par ailleurs en évidence un consensus sur l'effort à fournir pour une meilleure territorialisation de l'action de Pôle emploi aux échelons régionaux, départementaux mais aussi locaux et, pour ce faire, l'intérêt d'une meilleure articulation avec les autres acteurs du service public de l'emploi, notamment les collectivités. Repenser la gouvernance est pour notre groupe l'une des pistes d'amélioration principale de cette réforme, avec un renforcement nécessaire de la place des partenaires sociaux, la fusion ANPE/Assedic s'étant aussi caractérisée par un déficit de dialogue entre les parties prenantes.
- Le groupe environnement et nature souhaite insister sur la question de l'évaluation des activités du service public de l'emploi. Le souci de l'appréciation de l'efficacité des actions menées est effectivement essentiel, notre groupe regrette néanmoins la multiplication de jeux d'indicateurs (qualité, efficacité, efficience...) proposé dans l'avis, la création d'un « nuage » d'indicateurs pouvant nuire à une bonne et juste évaluation. La mise en place de deux jeux d'indicateurs reliés par un lien de cause à effet nous paraît plus appropriée : d'un côté des indicateurs d'activité (moyens mobilisés, actions mises en place...) et de l'autre des indicateurs de résultats (formations professionnelles effectuées, emplois trouvés...), de même que l'indissociable couple « objectifs/indicateurs », clés d'une évaluation pertinente.

Enfin, le groupe environnement et nature, convaincu de l'importance du pilier social du développement durable, est sensible à la place accordée aux conditions de travail des agents de Pôle emploi, parfois mises à mal par une réorganisation mal préparée et dont les conséquences sur la qualité de l'accompagnement ont pu se faire sentir.

Cette remarque faite, le groupe considère que cet avis encourage la synergie de tous les acteurs du service public de l'emploi et recommande, par des pistes précises, le passage à la vitesse supérieure. Le groupe environnement et nature partage pleinement ce point de vue et le mélange de pragmatisme et de hauteur avec lequel il est présenté.

Le groupe environnement et nature a voté l'avis.